



MARCHE DES ARTS DU SPECTACLE AFRICAÏN
MARKET FOR AFRICAN PERFORMING ARTS
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE LA 8^e EDITION DU MASA

DATE : 03 – 05 mars 2014

RAPPORT GÉNÉRAL



RAPPORTEURS :

Dr KOFFI Jean-Honoré, Université FHB, Rapporteur Général

Dr ABOA Alain Laurent, Université FHB

M. KOUYATE Souleymane, Université FHB

Dr OYUROU Cobri Benson, Université FHB

Dr YEO Kolotioloma Nicolas, Université A. Ouattara

Dr YEO Salif, Université FHB

Organisées par la Direction générale du Marché des arts du spectacle africain (MASA), les Rencontres professionnelles se sont tenues à Abidjan à l'Institut français de Côte d'Ivoire (IFCI), du lundi 3 au mercredi 5 mars 2014. Ces rencontres, articulées autour du thème « Les arts de la scène face aux défis du numérique », ont enregistré la participation de vingt-deux (22) contributeurs (cf. Liste des contributeurs en annexe) et de nombreux acteurs du monde artistique et culturel.

L'objectif général a été d'analyser, à la lumière des expériences de chaque contributeur, les stratégies à adopter face au remarquable développement des technologies de l'information et de la communication déstructurant pour les différents secteurs artistiques.

Le présent rapport comprend quatre points :

- la cérémonie d'ouverture,
- les sessions,
- les recommandations
- et les annexes.

I. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a eu lieu dans la matinée du lundi 3 mars.

Elle a donné lieu à trois (3) allocutions :

celles de M. Nicolas Frelot, de Mme Youma Fall et du Pr Yacouba Konaté.

Dans son mot de bienvenue, M. Frelot, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, a salué la présence de tous les participants et exprimé la fierté de l'Institut Français d'accueillir ces rencontres. Il a, par la suite, formulé le vœu que des pistes d'actions concrètes émergent des débats dans l'intérêt de tous les acteurs de l'économie culturelle.

Intervenant après M. Frelot, Mme Youma Fall, Directrice de la Diversité et du développement culturels de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a, au nom du Secrétaire Général, M. Abdou Diouf, exprimé le soutien de cette institution à la tenue des Rencontres Professionnelles du MASA. Elle a souligné que ces rencontres s'inscrivent dans le cadre des missions de l'OIF en matière de promotion de la culture et de renforcement des liens entre les communautés. En conséquence, a-t-elle indiqué, l'OIF reste très attentive aux résultats qui en découleront.

La dernière allocution de la cérémonie d'ouverture a été celle du Directeur Général par intérim du MASA, le Pr Yacouba Konaté. Il a, de prime abord, adressé ses vifs remerciements à l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, pour l'accueil, l'écoute et la flexibilité dont elle a fait preuve dans l'organisation du MASA. Il a ensuite remercié l'OIF pour son soutien dans la mise en œuvre du MASA en général et des Rencontres en particulier, sans oublier les acteurs de la culture pour leur participation massive. Se prononçant sur le thème retenu pour les Rencontres Professionnelles, le Pr Konaté a souligné que l'avènement du numérique est une révolution comparable à la révolution industrielle et à l'invention de l'imprimerie. Il estime que si l'Afrique a raté, dit-on, ses révolutions agricole et industrielle, elle a certainement un rôle à jouer dans le domaine du numérique. Dès lors, les acteurs du domaine de l'art devraient, pour lui, s'approprier cet outil.

Ces différentes allocutions ont abouti à l'ouverture des travaux des Rencontres Professionnelles.

II. Les sessions

Les travaux se sont déroulés sur trois jours :
les lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 mars 2014.

1. Première session : Lundi 3 mars 2014, 09h40 – 13h.

Présidée par M. Alain Tailly, Directeur du Centre National des Arts et de la Culture (CNAC), cette session a été animée par Mlle Eva Doumbia, Mme Guiomar Alonso et MM. François Bloqué, Adama Adepoju et Sylvain Séry. Elle a porté sur le sous-thème « l'apport du numérique à la création, production et diffusion de spectacles ».

Le premier intervenant, M. François Bloqué, Gérant de *Ma Case Prod. Musique, France*, a communiqué sur la nécessité pour les artistes de comprendre et d'adopter le monde du numérique. Pour ce faire, il a fait observer que le domaine des arts est l'objet de grandes mutations se traduisant par la dématérialisation des supports, la naissance d'un nouveau business et d'un nouveau public liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'intégration du numérique dans les habitudes de vie des populations, etc. Face à ces mutations, M. Bloqué propose la mise en place de nouveaux modes de création et de diffusion des œuvres artistiques fondés sur le numérique comme condition fondamentale du développement artistique. Cela est d'autant plus nécessaire que, selon le conférencier, le numérique génère de nouvelles sources de revenus. Il n'a, par contre, pas manqué de souligner les dangers liés à cette technologie, notamment le phénomène de piratage domestique des œuvres qui, en l'absence de législations nationales fortes, sont livrées à elles-mêmes.

Prenant la parole en deuxième lieu, M. Adama Adepoju, Directeur artistique de la Compagnie Naforo-Ba, a partagé avec le public son expérience de la

production et la diffusion numérique des contes. Parlant du projet « *H₂O, paroles d'eau* » qu'il a réalisé avec une équipe de onze (11) conteurs venant de sept (7) pays, M. Adepoju a mis en évidence l'apport du numérique dans la création, la production et la diffusion des contes. Grâce au numérique, a-t-il soutenu, le projet « *H₂O, paroles d'eau* » a pu constituer « un grenier numérique », c'est-à-dire une sorte de banque de données numériques, permettant de produire et de diffuser les contes, mythes, légendes et généalogies africaines sur internet. Il a donc invité les artistes africains à se mettre à l'ère du numérique, tout en veillant à ce que le spectacle vivant ne soit pas noyé par cette technologie.

Intervenant en troisième position, M. Sylvain Séry, Producteur de Musique, Côte d'Ivoire, a fait constater que le numérique a graduellement bouleversé l'industrie mondiale de la musique. Selon lui, il faut certes s'approprier le numérique dans la création, la production et la diffusion des œuvres artistiques ; mais il importe de préserver la dimension humaine de ces œuvres. En effet, a-t-il souligné, une production totalement numérique ne constitue pas en soi un critère d'esthétique. Pour conclure, M. Séry estime que l'art ne saurait se départir du « *human feeling* ».

La contribution de Mlle Eva Doumbia, Metteur en scène, a mis en exergue son expérience dans la création, la production et la diffusion du théâtre au niveau de la diaspora. Pour elle, l'adoption du numérique est essentielle dans la production et la diffusion des œuvres artistiques en ce sens qu'elle constitue une opportunité immense. S'appuyant sur sa production « *Moi et mon cheveu, le cabaret capillaire* », elle a relevé l'importance du numérique dans la collecte des données de ce projet.

La dernière intervenante de la première journée, Mme Guiomar Alonso, Chef unité Culture, Bureau régional de Dakar UNESCO, a introduit son propos par deux constats. Le premier est relatif à la facilité d'usage du numérique et à son coût

élevé. Le second est que le numérique est global, mais profondément territorialisé. Mme Alonso s'est interrogée sur le modèle économique à mettre en œuvre dans les arts du spectacle pour les Africains et la manière de défendre le public face aux mutations engendrées par le numérique. Selon elle, le numérique bouleverse l'univers de la création dans la mesure où il constitue une révolution qui modifie la chaîne des valeurs créatives.

Les débats relatifs à cette session ont abordé plusieurs questions dont les avantages et les inconvénients de l'usage du numérique dans les œuvres artistiques ainsi que le rapport du numérique au sacré. Il en ressort que l'adoption du numérique dans la production et la diffusion des œuvres est une exigence incontournable. Il convient cependant de ne pas occulter la dimension sociale et humaine des œuvres artistiques qui pourrait être prise en compte par certains aspects de l'analogique. En outre, le numérique n'est pas strictement interdit dans les arts sacrés ; une autorisation préalable des populations suffit.

2. Deuxième session : Mardi 4 mars, 9h40 - 13h40

Organisée autour du sous-thème « Art du Spectacle et numérique : quelles législations ? Quels nouveaux modèles économiques ? », la deuxième session a été conduite par Silja Fischer. Elle a enregistré l'intervention de cinq (5) panélistes à savoir Mmes Carole Croella et Sylvie Clerfeuille Seck, MM. Serge Akpatou, Laurent Klein et Kévin Koffi.

Dans son discours inaugural, Mme Carole Croella, Conseillère principale, Division des droits d'auteur à l'OMPI, a affirmé que la question des droits d'auteurs requiert la mobilisation de plusieurs acteurs et la conduite de deux actions majeures. Il s'agit de la création d'un cadre juridique international adapté et de la mise en place de sociétés de gestion de ces droits. Ces dernières, pour être efficaces, a-t-elle noté, devraient être gérées de manière transparente.

À sa suite, Mme S. Clerfeuille Seck, Consultant en musique africaine auprès d'Orange France, a exposé sur le thème « La musique digitale en Afrique ». Elle a fait observer que les artistes peuvent percevoir des droits à partir de leurs productions consultées sur le réseau internet. Tout en soulignant l'insuffisance de données statistiques relatives à la vente des produits artistiques en Afrique francophone, elle a indiqué que les chiffres de vente de ces produits dans cette région pourraient être améliorés par plusieurs actions concrètes. Ce sont : la reconnaissance du domaine de l'art comme une industrie culturelle, la lutte contre le téléchargement illégal des musiques, le blocage de l'accès à internet aux contrefacteurs, l'augmentation des maisons de droits d'auteurs, l'organisation de tables rondes entre les opérateurs de téléphonie mobile et les acteurs du secteur artistique ainsi que l'engagement de batailles juridiques pour le paiement des droits d'auteurs et la mise en place de boutiques numériques de la musique.

Intervenant sur le thème « L'exploitation des créations littéraires et artistiques sur Internet et la responsabilité des prestataires techniques », M. Serges Akpatou, Directeur des Affaires Juridiques et des Stratégies de Développement / BURIDA, a, d'emblée, rappelé l'existence de la Loi n° 96-564 du 25 juillet 1996 qui, quoique dépassée, fixe le cadre juridique de protection des œuvres de l'esprit. Cette loi, a-t-il souligné, confère également des droits aux créateurs d'œuvres littéraires et artistiques originales, ainsi qu'aux artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes. En outre, il a relevé que l'avènement d'internet génère aussi des droits d'auteurs et des droits voisins relatifs aux contenus des services culturels mis en ligne. Au regard de cela, le panéliste a abouti à la conclusion que les activités culturelles en ligne sont bel et bien régies par des règles juridiques.

Quant à M. Laurent Klein, Avocat au Cabinet Klein France, il a exposé sur les dispositions juridiques de la France relatives à la régulation du domaine de l'art.

Il a affirmé que deux décrets pris en 1991 et 1993, renforcés par des lois récentes, régulent la reproduction et la représentation des œuvres artistiques dans ce pays. Ces règles, a-t-il poursuivi, indiquent que toute forme d'exploitation des œuvres artistiques, hormis les cas d'exception, doit obtenir l'autorisation préalable des créateurs. Cela dit, il a préconisé des mesures pour une législation efficiente ; entre autres, la nécessité de considérer comme illicite la manipulation par association des œuvres artistiques sur internet, la création de taxes à l'encontre des inventeurs de matériels de connexion à internet tels que les téléphones mobiles, les smartphones, les ordinateurs.

La parole est revenue, finalement, à M. Kévin Koffi, Chef de Département Stratégie de développement BURIDA, pour exposer sa réflexion sur le thème « Art du spectacle et numérique : quelles législations ? ». M. Koffi a entamé son propos en précisant que l'avènement du numérique a transformé les relations d'affaires traditionnelles, et suscité de nouvelles perspectives économiques dans le domaine de la création. Il a ajouté que, pour être réellement compétitives dans l'économie numérique, les industries créatives, notamment celles du domaine des arts du spectacle, ont besoin d'un programme d'activités reposant sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. Bien plus, il a insisté sur le fait que les créateurs ne peuvent pleinement profiter des opportunités qu'offre le numérique que si la législation nationale en matière de propriété intellectuelle est bien conçue et adaptée à l'évolution des réalités. M. Koffi a achevé son intervention en indiquant que, si l'on parvient à améliorer juridiquement le fonctionnement du marché des contenus numériques, les titulaires de droits ne se sentiront pas menacés par le monde numérique.

Il convient de noter que les échanges ont mis en évidence la nécessité d'actualiser et d'appliquer les divers traités régissant les activités numériques. Cette nécessaire application des textes juridiques n'est possible que grâce à une

volonté politique affirmée qui, par ailleurs, gagnerait à s'appuyer sur des études de qualité. Il est également essentiel que les droits de chaque acteur de la chaîne de création et de production des œuvres d'art soient préservés.

3. Troisième session : Mercredi 5 mars, 9h30 – 12h30

La dernière journée des Rencontres Professionnelles a été consacrée à la « Bourse des projets », qui est un cadre de présentation et d'échanges entre différents responsables de structures porteuses de projets. Les séances d'échanges ont été organisées en deux panels et avaient pour modérateur M. Etienne Minoungou, Directeur du festival « Les Recréatras » de Ouagadougou. Le premier panel a enregistré cinq (5) orateurs.

M. Jean Philippe Audoli, Directeur Général de la « Maison des Musiques d'Afrique et du Monde », a présenté un projet de création d'une cité de la musique à Abidjan, dénommée « Maison des Musiques d'Afrique et du Monde ». Ce vaste projet visant à sauvegarder et à mettre en valeur des patrimoines musicaux d'Afrique et du monde, comprendra des résidences pour 50 artistes, une salle de 2500 places, une agence de concerts, deux restaurants, un musée, et divers équipements de pointe .

M. Issa Ouédraogo, Président de « Carrefour international de théâtre de Ouagadougou » (CITO), a présenté trois spectacles majeurs et des spectacles de collaboration avec des partenaires de Norvège, de Suisse et de France. À moyen et à long terme, a-t-il affirmé, il projette de renforcer le partenariat institutionnel et de se doter d'une logistique de tournée pour une large diffusion des activités de cette structure.

Quant à M. Mamou Daffé, Directeur de « Festival sur le Niger-Ségou », il a évoqué les différents projets de sa structure, à savoir : la 11^e édition du Festival sur le Niger, la mise en place de la seconde phase du programme Kôre-Qualité, les

programmations mensuelles sur toute l'année au Centre Culturel Kôrè de Ségou, le projet d'un circuit de festivals en Afrique de l'ouest, etc.

M. Léonard Koffi Yakanou, Directeur de « Festival du théâtre de la fraternité » au Togo, a présenté le projet « Circuit Art'mattend » qui a pour objectif de renforcer la filière du théâtre au Togo. Ce projet consiste en la création de deux spectacles de théâtre, l'organisation d'un atelier de formation en management culturel et la mise en place d'une agence de diffusion des arts du spectacle.

M. Roger Dehaybe a, à son tour, présenté le « Projet Innovation et Création » de l'OIF organisé en collaboration avec Wallonie-Bruxelles International.be. Dans ce projet qui vise la création d'un forum de mille (1000) jeunes, il s'agit de promouvoir la créativité artistique dans l'espace francophone.

Le deuxième panel a enregistré huit (8) communications dont trois (3) ont porté sur le programme « Équation Musique ».

M. Michel Saaba, Directeur du Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV / Afrique), a présenté sa structure, fruit de la collaboration entre le Burkina Faso et l'UNESCO. Il a souligné que CERAV / Afrique travaille actuellement sur un programme de mise en place de structures de gestion du centre, d'ouverture officielle de son siège à Bobodioulasso, d'organisation d'ateliers d'évaluation de la mise en œuvre de la convention 2005 au niveau sous-régional, etc.

M. Aadel Essaadani, Président de Arterial Network, a, dans son propos, évoqué trois axes dans lesquels s'inscrivent les actions de sa structure : la culture et le développement humain, économique et social. L'enjeu, a-t-il indiqué, est d'élaborer une politique culturelle adaptée au contexte africain.

Le troisième conférencier, M. Yvan Asselin, est chargé de développement et de partenariat à Africa Web Festival. Il a affirmé que sa structure envisage de

créer, en Côte d'Ivoire, une télé web. Ce serait, selon lui, une occasion pour les intervenants de la communication et des médias d'inventorier les meilleures productions destinées aux écrans des portables, des tablettes et des écrans fixes.

M. Anselme Sawadogo, trésorier du « Festival international de Jazz à Ouaga » a indiqué que ce festival est l'un des plus anciens sur le continent en matière de promotion et de diffusion de la musique jazz. Par l'organisation d'un concours de Jazz, a expliqué l'orateur, ce festival favorise l'expression et l'émergence des talents dans cette discipline.

Intervenant par la suite, Mme Silja Fischer, Secrétaire Général d'International Music Council, a souligné que le programme de développement de la musique en Afrique mis en place par sa structure permettra de créer des opportunités d'échanges avec l'Europe et d'autres parties du monde. Le programme comprendra des activités visant à stabiliser et à renforcer le réseau du Conseil africain de la musique.

M. Luc Aka-Evy, Directeur de la Culture et des Arts de Brazzaville, a relevé les avancées de son pays en matière de promotion du patrimoine culturel. Il a mis l'accent sur l'adoption récente d'une loi qui consacre une partie du Budget de l'État au financement des projets de productions artistiques et culturelles.

Mme Valérie Thfoin (Institut Français de Paris) et Mme Huguette Malamba (OIF) ont présenté le programme « Équation Musique ». Ce programme, créé par l'Institut Français et l'Organisation Internationale de la Francophonie, œuvre au développement de la filière musicale (circulation des artistes, festivals, formations, structurations, accès aux marchés et mis en réseau avec les scènes internationales).

Dans le même sens, M. Luc Mayitoukou, Directeur de Zhu Culture, bénéficiaire du programme « Équation Musique », a témoigné de l'importance de ce projet et de ses retombées pour sa structure.

À l'issue de « la Bourse des projets », le programme s'est poursuivi avec un *speed meeting* organisé par les professionnels du programme « Équation Musique ». Ces derniers ont eu ainsi l'occasion d'échanger avec leurs homologues des autres pays, afin d'inscrire leurs productions musicales et leurs artistes dans les circuits internationaux.

Au regard de ce qui précède, plusieurs recommandations ont été faites.

III. Les recommandations

1. À la communauté internationale :
 - Faire payer des taxes aux inventeurs de matériels de connexion à internet au profit des artistes.
2. Aux autorités politiques et administratives des États africains :
 - Formuler une législation adaptée et efficace ainsi que les moyens de répressions pour lutter contre toutes les formes de piraterie physique et surtout numérique des œuvres artistiques et culturelles ;
 - Inscrire un chapitre de financement de la production artistique et culturelle dans les budgets de chaque État.
3. Aux maisons de collecte et de gestion des droits d'auteurs :
 - Engager des batailles juridiques contre les organismes utilisant les œuvres artistiques sous paiement des droits d'auteurs et droits voisins ;
 - Gérer de manière transparente et en toute probité les revenus des acteurs artistiques et culturels.
4. A la direction générale du MASA :
 - Prévoir, pour les prochaines éditions de la Bourse des projets, des stands pour permettre aux responsables de structures d'exposer leurs projets ;
 - Élaborer et mettre en œuvre un cadre formel de collaboration entre les structures artistiques et culturelles porteuses de projets.
5. Aux acteurs artistiques et culturels :
 - Créer des partenariats économiques entre les opérateurs de téléphonie mobile et les acteurs du domaine de la culture.

IV. Annexe : Liste des contributeurs

Première session : Lundi 3 mars 2014, 09h40 – 13h.

- Adama Adepoju, Directeur artistique de la Compagnie Naforo-Ba
- Eva Doumbia, Metteur en scène
- François Bloqué, Gérant de *Ma Case Prod. Musique, France*
- Guiomar Alonso, Chef unité Culture, Bureau régional de Dakar UNESCO
- Sylvain Séry, Producteur Musique/Côte d'Ivoire

Deuxième session : Mardi 4 mars, 9h40 - 13h40

- Carole Croella, Conseillère principale, Division des droits d'auteur à l'OMPI
- Kévin Koffi, Chef de Département Stratégie de développement BURIDA
- Laurent Klein, Avocat, Cabinet Klein France
- Serges Akpatou, Directeur des Affaires Juridiques et des Stratégies de Développement / BURIDA
- Sylvie Clerfeuille Seck, Consultant en musique africaine auprès d'Orange France

Troisième session : Mercredi 5 mars, 9h30 - 12h30

- Aadel Essaadani, Président de Arterial Network
- Anselme Sawadogo, trésorier du Festival international de « Jazz à Ouaga »
- Huguette Malamba (OIF)
- Issa Ouédraogo, Président de « Carrefour international de théâtre de Ouagadougou » (CITO).
- Jean Philippe Audoli, Directeur Général de la « Maison des Musiques d'Afrique et du Monde »
- Léonard Koffi Yakanou, Directeur de « Festival du théâtre de la fraternité »
- Luc Aka-Evy, Directeur de la Culture et des Arts de Brazzaville
- Luc Mayitoukou, Directeur de Zhu Culture, bénéficiaire du programme « Équation Musique »
- Mamou Daffe, Directeur de « Festival sur le Niger-Ségou »

- Michel Saaba, Directeur du Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV / Afrique)
- Roger Dehaybe, « Projet Innovation et Création » de l'OIF
- Silja Fischer, Secrétaire Général d'International Music Council
- Valérie Thfoin (Institut Français de Paris)
- Yvan Asselin, chargé de développement et de partenariat à Africa Web Festival.